Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des

intérêts du Jura

Band: 21 (1950)

Heft: 5

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. <u>Voir Informations légales.</u>

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 30.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Actes de la Société jurassienne d'Emulation de 1948. Saignelégier, Imprimerie du « Franc-Montagnard ». 1 vol. in-8 (1950) de 350 p.

Comme les précédents, le dernier volume des « Actes » est d'un grand intérêt. M. Eberhardt nous y donne le résultat de ses observations, faites pendant 40 ans, sur les mousses et les hépathiques du Vallon de Saint-Imier. Grâce à des documents inédits, M. Paul Bessire a pu rédiger un travail détaillé et neuf sur les Franches-Montagnes sous l'occupation suédoise et sur les événements de 1637 et 1638 dans l'évêché de Bâle. M. André Virieux, en partant d'un relief de l'Ajoie de M. Boillat, nous offre une étude orographique nouvelle de la région de Porrentruy. Les greniers de l'Evêché sont étudiés par M. Fallet. M. Alfred Ribeaud donne un aperçu très complet de la question jurassienne et des travaux du Comité de Moutier. Pour bien montrer la richesse de ce volume des « Actes », il faudrait encore s'arrêter aux études sur l'armorial jurassien, sur le rapport de M. Ali Rebetez, sur une nouvelle (en patois) sur les poèmes, les chroniques qu'il nous offre encore. — R.

Die Metallinsdrustrie. Eisen, Stahl, Aluminium, Metallwaren, Metallgewerbe. Olten, Im Auftrage des schweiz. Gewerkschaftsbundes, herausgegeben durch den Hauenstein-Verlag. S. d. (1949) 1 vol. in-8 de 124 p.

Sans être trop scientifique, ce volume nous donne une idée complète de l'industrie du fer et de l'acier dans le passé et le présent en Suisse. Il nous offre des détails techniques sur cette industrie et des renseignements sur l'organisation des ouvriers. Cette étude est donc technique, économique, professionnelle et sociale en même temps. Elle est précieuse par le sérieux de sa documentation, la précision et l'abondance de ses détails. Cette brochure est illustrée. — R.

GILBERT-A. BOURQUIN, Tableaux d'une exposition. Dessins d'Hugo Cleis. N° 6 de la collection des Amis du Chandelier. A Bienne, aux Editions du Chandelier. S. d. (1949). Un volume petit in-8 de 80 pages.

Un homme pénètre dans une salle d'exposition. C'est un artiste à l'imagination fertile, un être sensible, cultivé. Certains tableaux lui parlent. L'écrivain écoute ces émouvants récits, puis nous les rapporte avec son magnifique don de conteur.

Ce livre, où G.-A. Bourquin nous fait voir une langue souple, un style très personnel, est riche en substance. On le lira avec le plus grand intérêt.

Les dessins d'Hugo Cleis valent le texte de Gilbert-A. Bourquin, ce qui n'est pas peu dire. — R.

ORGANES DE L'ADIJ

Présid.: F. REUSSER, Moutier, tél. 9 40 07. O Secrét.: R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83 Caissier: H. FARRON, Delémont. tél. 2 14 37 Compte de chèques postaux de l'ADIJ: Delémont. IVa 2086

Administr. du bulletin : R. STEINER. Resp. de la rédaction : MM. REUSSER et STEINER Publicite Par l'administration du Bulletin — Editeur : Impr. du Démocrate S.A., Delémont Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source